

Conducteur de car de transport scolaire

Offre n° [O028220500639286](#)

Publiée le [13/05/2022](#)

Synthèse de l'offre

Employeur	Communauté de Communes du Perche 3 Rue Doullay 28400 NOGENT LE ROTROU
Site web de l'employeur	www.cc-perche.fr
Département de travail	Eure-et-Loir
Poste à pourvoir le	01/09/2022
Date limite de candidature	15/06/2022
Type d'emploi	Emploi permanent - vacance d'emploi
Nombre de postes	1
Ouvert aux contractuels	Oui, sans exclure les candidatures de fonctionnaires (Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique) ?

Détails de l'offre

Famille de métier	Architecture, bâtiment et logistique > Logistique et maintenance des moyens techniques	Grade(s) recherché(s)	Adjoint technique principal de 2ème classe
Métier(s)	Conducteur ou conductrice de transports en commun		

Descriptif de l'emploi

Sous la responsabilité hiérarchique du Responsable des services techniques et du Transport, votre mission est la conduite d'enfants et d'adultes (accompagnateurs) dans des véhicules de transport en commun, dans le cadre du transport scolaire, de sorties scolaires et de sorties des accueils de loisirs communautaires.

Temps de travail annualisé : Horaires de travail le matin et le soir, en journée pour du transport des écoles, les mercredis et vacances scolaires pour du transport des accueils de loisirs

Déplacements sur le territoire intercommunal, ponctuellement à l'extérieur.

Missions

Mission : conduite d'enfants et d'adultes (accompagnateurs) dans des véhicules de transport en commun, dans le cadre du transport scolaire, de sorties scolaires et de sorties des accueils de loisirs communautaires

Activités :

- Respect des règles de la circulation routière et de la réglementation concernant les transports publics
- Suivi d'itinéraires prédéterminés
- Contrôle et entretien du véhicule
- Effectuer l'entretien visuel courant du véhicule (freinage, gonflage, niveaux, etc.)
- Renseigner le carnet de bord du véhicule
- Après chaque transport, vérifier qu'il ne reste plus aucun passager dans le car
- S'adapter aux conditions de conduite difficiles (circulation urbaine, pluie, neige, verglas, brouillard, etc.)
- Prendre les mesures d'urgence en cas d'incident ou d'accident
- Gérer le stress en raison des risques de blessures ou d'accidents (bousculades, sorties imprévisibles sur la route)
- Rendre compte de son activité, oralement, en fin de service ; par écrit, en cas d'incident

Profils recherchés

Formations et diplômes requis :

- Permis D
- Formations obligatoires : Formation Initiale Minimum Obligatoire (FIMO) ; Formation Continue Obligatoire (FCO)
- Test psychotechnique obligatoire

Savoirs :

- Réglementation relative aux évolutions du code de la route
- Principes courants de fonctionnement des moteurs et des véhicules
- Notions de mécanique et d'électricité
- Notions de secourisme
- Connaissance de l'échéancier d'entretien du véhicule : vidange, passage au contrôle technique
- Diagnostiquer une panne de premier niveau

Savoir-faire :

- Se concentrer sur la conduite et maintenir son attention
- Respecter un parcours et des horaires
- Gérer des situations difficiles ou d'urgence en raison des risques de blessures ou d'accidents (bousculades, sorties imprévisibles sur la route)
- S'adapter aux conditions de conduite difficiles (circulation urbaine, pluie, neige, verglas, brouillard, etc.)

Savoir-être :

- Qualités relationnelles : relations fréquentes avec les enfants et les familles
- Relative autonomie dans l'organisation du travail dans le respect des contraintes réglementaires
- Réactivité et gestion du stress

Temps de travail Non complet, 19h00 hebdomadaire

Contact

Téléphone collectivité

02 37 52 18 82

Informations complémentaires

Adresser CV et lettre de motivation + copie Permis + formations obligatoires à :
Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Perche
3 rue Doullay
28400 NOGENT LE ROTROU

[DÉPOSER MA CANDIDATURE](#)

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.